1989/90

Annual Report

Department of Municipal Affairs

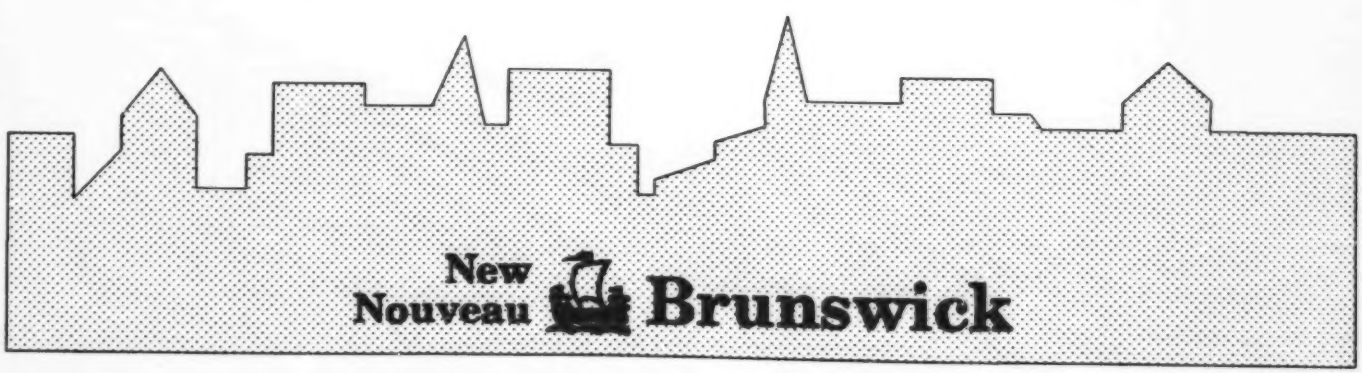

91-01806/

Honourable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant-Governor
Province of New Brunswick

Sir:

I have the honour to submit the report of the Department of Municipal Affairs for the fiscal year ended March 31st, 1990.

Sincerely,

Hubert Seamans

HUBERT SEAMANS
MINISTER

The Minister of Municipal Affairs
Fredericton, New Brunswick

Sir:

I am pleased to submit for your information the annual report of the Department of Municipal Affairs for the year ending March 31st, 1990.

Respectfully submitted,

Pierre C. Marquis

PIERRE C. MARQUIS

TABLE OF CONTENTS

Introduction

Corporate Services Division 1

Human Resources 2

Policy and Planning 4

Finance and Administration 6

Local Government Services Division 7

Land Use Planning Branch 8

Elections 11

Urban Core Co-ordination 13

Municipal Capital Borrowing Board 14

Protective Services Division 18

New Brunswick Emergency Measures Organization 18

Office of the Fire Marshal 20

INTRODUCTION

After about three years as a combined department with Environment, the Department of Municipal Affairs became a separate department of government again on June 15, 1989. In making this change, the Government of New Brunswick recognized that municipalities and matters affecting local governments require a single department which can concentrate on improving local services for New Brunswickers.

The Department of Municipal Affairs operates primarily under the Municipalities Act, the Community Planning Act, the Elections Act, the Fire Prevention Act, and the Emergency Measures Act. Its principal activities are conducted by two operating divisions, the Local Government Services Division and the Protective Services Division. The Local Government Services Division comprises three separate units - Local Government Administration, the Land Use Planning Branch, and the Elections Branch - while the Protective Services Division is made up of the Emergency Measures Organization and the Office of the Fire Marshal. A third division, the Corporate Services Division, provides staff support to the Department.

In the following pages, the various units of the Department review their activities for the 1989-90 fiscal year.

CORPORATE SERVICES DIVISION

The Corporate Services Division of the Department is responsible for coordinating staff support to the Minister, the Deputy Minister, and the two operating Divisions - Local Government Services and Protective Services. Three sections make up the Corporate Services Division: Policy and Planning, Administration, and Human Resources.

The Division's policy coordination role includes developing and implementing policies which facilitate decision-making and contribute to efficient delivery of the Department's wide range of programs. This entails activities ranging from policy analysis to helping develop and maintain legislation and regulations. It also involves coordinating the departmental budget process and with central government agencies to establish and maintain its policies and programs.

A major priority for the Division is developing and implementing a strategic planning process for the Department. When fully established, it will lead to more effective program evaluation, a comprehensive human resource development system, a formal information systems strategy, formal administration policy and procedures, an overall communications strategy, and a work planning and review system which links individual work programs with the Department's strategic plan.

Human Resources

Responsibilities of the Human Resources Section include: developing management policies and systems for employees; coordinating the Department's implementation of central government human resource initiatives; providing advisory services to managers and employees; staff recruitment; and administration of payrolls, benefits, job classifications, labour relations, and job creation.

At the beginning of the fiscal year, the Assessment Branch was transferred to the New Brunswick Geographic Information Corporation. The Human Resources Section, however, continued to provide basic personnel and payroll services to the Assessment Branch until the end of the year.

As a result of the Department's acceptance of delegated staff recruiting, a micro-computer-based human resource competition system was implemented. This permitted the Section to cope with an additional administrative workload within existing resources.

Eight recruitment competitions were initiated during the year and attracted 198 applications. Seven new employees were appointed to regular staff positions, and 13 staff members left the Department. Eleven classification and reclassification requests were processed, and there was one appeal to the Classification Appeal Board.

The section continued to be involved in the Department of Labour's Job Creation programs. Through the Opportunity Corps, Jet Stream and Employment Access programs, the Department sponsored employment of 1,163 individuals for 10,170 work weeks at a total payroll cost of $2,639,242. The Department also completed its first three-year Employment Equity Action Plan. The goal of hiring six females for under-represented professional positions was exceeded when four additional females were hired. The second three-year Employment Equity Action plan, covering the period April 1, 1990, to March 31, 1993, was compiled for Board of Management approval.

The program of Professional Development for Administrative Support Staff was used for on-the-job training of a departmental secretary and led to her appointment to the position after the one-year training period. Two positions were established and funded for 12 months under the Equal Employment Opportunity Program. At the end of the period, the two employees were integrated into regular positions with the Department.

The section had a budget of $164,000. Its personnel consisted of a manager, a research and planning officer, a payroll/personnel officer, a job creation payroll officer, and a casual employee who served as job creation payroll support staff.

Policy and Planning

The Policy and Planning Section was created as part of the reorganization of the Department of Municipal Affairs. The Section's primary responsibilities are: research, evaluation and recommendations on policy options for all department programs; coordinating and facilitating the Department's strategic planning activities; and providing staff support in amending the Department's statutes and developing and revising related regulations.

Re-establishment of Municipal Affairs as a distinct department afforded a timely opportunity to review programs and operations and to restructure the Department according to the resources and needs of its clientele in the 1990s. Accordingly, a strategic planning process was initiated with full involvement of staff and coordinated by the Policy and Planning Section.

The Section also completed an inventory of provincial-municipal fiscal transfers during the year. While the Unconditional Grant to municipalities is the dominant fiscal transfer, other transfers take place which are administered by other departments and agencies. The inventory was undertaken to document and categorize these various transfers. It will allow the government to examine any contemplated future changes in transfers within the context of the total transfer package.

The Section continued to lend staff support to the calculation and analysis of Unconditional Grant funding to municipalities, and to review and monitor the formula used for its relevance to contemporary municipal fiscal requirements.

The Provincial-Municipal Council, which serves as the liaison between the province and municipalities, regularly makes requests to the Minister of Municipal Affairs in the form of resolutions. Some request changes to legislation and regulations, while others involve policy considerations and development. The Policy and Planning Section plays a key role in responding to these requests, and in monitoring and tracking progress toward their disposition.

During 1989-90, the Section participated in a number of major policy initiatives and ongoing developments, including reviews of municipal conflict of interest legislation, municipal reserve funds, and regionalization of services. The Section also assisted other branches with policy and legislative initiatives. In addition, it was this Section's responsibility to develop the official language profiles and a plan for implementing the government's official languages policy within the Department. A particular effort was made to inform all of the Department's staff of how the plan would work.

The Policy and Planning Section had a budget of $55,400 and is staffed by the Coordinator of Policy and Planning.

Finance and Administration

The Financial Administration Section is primarily concerned with providing administrative support and financial services for the Department's programs. Its responsibilities include: coordination of the Department's annual budget; authorization of payments under the Financial Administration Act; and receiving and depositing all revenues. It also provides administrative support in such areas as purchasing, accounting, vehicle management, telecommunications and inventory control.

Because the 1989-90 fiscal year saw Municipal Affairs re-established as a distinct department, a good deal of this Section's effort was devoted to dividing and transferring components to the separate Departments of Municipal Affairs and Environment and to the New Brunswick Geographic Information Corporation. In addition, the Section undertook a review of existing inventory before developing an inventory system for the new Department.

The Section's personnel included an accounting officer, an administrative services officer, and casual support staff.

The budget was $212,800.

LOCAL GOVERNMENT SERVICES DIVISION

This Branch supports the function of municipal governments and local service districts in New Brunswick by coordinating a range of administrative and financial programs, and providing advisory services. The Branch analyzes and approves municipal budgets, reviews audited municipal financial statements, calculates the amount of the unconditional grant, analyzes applications to the Municipal Capital Borrowing Board, oversees feasibility studies on incorporations, annexations, amalgamations and decrements, and provides advice on the Municipalities Act, Municipal Assistance Act, Days of Rest Act, and Control of Municipalities Act. The Branch is also responsible for the day-to-day administration of local service districts, including establishment of new local services, payment of invoices on behalf of local service districts, and election of advisory committees.

At the end of the 1989-90 fiscal year, there were 117 municipalities in New Brunswick: six cities, 27 towns, and 84 villages. These incorporated municipalities service approximately 60 percent of the province's citizens. This Branch administers a variety of services, such as fire protection, ambulance services, and street lighting to 290 unincorporated areas, where the other 40 percent of the population resides.

The Branch also budgeted $99,630,400 for the municipal

unconditional grant and $181,438,300 for municipal warrants. These amounts were to cover the municipal net budgets, new incorporations and municipal boundary changes. The Branch also budgeted $12,874,800 for existing and anticipated new local services in unincorporated areas.

During the year, feasibility studies resulted in boundary changes for the city of Moncton, the towns of Chatham, Dieppe and Woodstock, and the village of Grande Anse. In the unincorporated areas, new Local Service Districts were created in Ferry Road-Russellville, Moorefield, Gauvreau and Petite Tracadie, Riviere a la Truite, and Boudreau West. In addtion, new services were added in a number of Local Service Districts.

The Branch has head office staff, including a director, four finance officers, and support staff. Ten regional offices each contained a municipal services representative and a secretary. Total Branch staff was 28 persons. The Branch operated on a budget of $1,213,700.

Land Use Planning Branch

The Land Use Planning Branch administers the Community Planning Act to ensure effective land use in New Brunswick. It provides planning services to unincorporated areas and municipalities and

administrative and financial assistance for developing land use plans. It works to ensure public awareness and participation in land use policy and planning, and it provides significant financial assistance to support eight separate district planning commissions across the province.

Towards 2000, the Economic Development Strategy for New Brunswick, identified rural planning as a priority with the Government, and accordingly the 1989-90 period saw basic planning statements adopted for Lincoln, Rusagonis-Waasis, Kingsclear, and Estey's Bridge. The Branch also worked on basic planning statements for the local service districts of Waterford, Nauwigewauk, Cardwell Parish, Studholm Parish, Westfield West, St. Andre, St. Joseph-de-Madawaska, St. David, Dennison-Weston, West Charlotte, Kingston Parish, Pennfield and Noonan. Meetings were held with local service districts and municipalities to establish district planning commissions in the Tobique, Meduxnekeag, Passamaquoddy, Kennebecasis and Petiticodiac areas (see map). The Tantramar District Planning Commission was established on April 27, 1990.

The Planning Branch also continued to provide day-to-day advice to municipalities and organized seminars in Fredericton and Bathurst for newly-elected councillors and mayors to explain their roles and responsibilities under the Community Planning Act. The Branch provided input into municipal incorporations and requests by municipalities for boundary extensions. It was a participant in a

number of Environmental Impact Assessment studies, including those for the Grand Lake Fire Generating Station, the Millbank Generating Station, the Low Level Air Defence Training Areas, and the Belledune Generating Station, and worked with the Department of Environment on water designation documents for Dennis Stream, Chamcook Lake, Loch Lomond, St. Quentin, Rothesay, Edmundston, and Turtle Creek for the City of Moncton. The Branch also aided an interdepartmental committee considering amendments to the Community Planning Act affecting the processing of subdivision applications and other administrative matters.

The Provincial Planning Committee, a body established under the Community Planning Act which deals with planning in unincorporated areas, held 25 regular and three special meetings. The Committee made decisions on 664 subdivision proposals and 54 other applications on such matters as set-back variances, zoning, and building regulations. Forty-seven applicants appeared before the Committee. In total, 1,115 subdivisions were approved, which created 1,655 lots. The number of building permits issued for unincorporated areas was 769 for a total value of $43,399,782.

In the 1989-90 fiscal year, the Branch's personnel included a director, a community planning administrator, five community planners, a cartographic technician, and one support staff. The budget was $1,865,100.

Elections

The Elections Branch conducts and administers provincial elections, triennial municipal and school board elections, by-elections and plebiscites. The Office's duties include instructing 58 Returning Officers after they have been appointed for a provincial election, overseeing the enumeration process, candidate nominations, voting procedures, and other tasks under the Elections Act, maintaining a full inventory of election and instructional materials at all times, and producing election results in book form as public information.

The Office of the Chief Electoral Officer also prepares amendments for the Elections Act and Municipal Elections Act, maintains an up-to-date registry of political parties, and serves as an information centre on elections for the media and public.

Triennial municipal and school board elections are also part of the responsibilities of the Elections Office. The Municipal Electoral Officer conducts these elections under the Municipal Elections Act and the Schools Act. Deputy Municipal Electoral Officers, trained and guided by the Elections Office, supervise the elections at the local level.

Municipal and school board elections were held on May 8, 1989. In the municipal elections, 52 mayors and 441 councillors were

selected by voters. Another 64 mayors and 151 councillors were chosen by acclamation. In addition, the positions of one mayor and eight councillors were filled through by-elections during the year.

Among candidates for the 401 school board seats, 214 were chosen by acclamation and 148 elected at the polls. The remaining 39 seats were filled through appointments by the Minister of Education.

There were also 19 by-elections for school board vacancies between June 5, 1989, and March 31, 1990.

After the municipal and school board elections, the Office undertook a review of election operations with a view to improving services to voters in future elections. A number of legislative amendments and operational changes were identified.

The Elections Office staff consisted of a Chief Electoral Officer, an Acting Assistant Electoral Officer, a casual secretary, 58 Returning Officers, and 10 Deputy Municipal Electoral Officers.

During a provincial or municipal triennial, an average of 7,000 workers are retained to provide enumeration, administer polls, and act as support staff.

The Elections Office 1989-90 budget was $1,075,000, of which $845,000 was allocated to the triennial municipal and school

elections. The budget also encompasses funds for municipal by-elections, on-going provincial election preparations, as well as day-to-day operation of the Elections Office.

Urban Core Co-ordination

The Department's Urban Core Section concerns itself with downtown revitalization initiatives throughout New Brunswick. During the 1989-90 fiscal year, the section had three principal areas of activity: administration and delivery of the Main Street Program, planning assistance for urban core projects, and negotiations with the Atlantic Canada Opportunities Agency for a federal-provincial Cooperation Agreement on Urban Economic Development.

The New Brunswick Main Street Program is a provincially funded program, administered by the Urban Core Manager, which provides funding to designated Business Improvement Areas. Established under the Business Improvement Area Act, the program entails beautification, improvement and revitalization in New Brunswick municipalities. The 1989-90 budget of $1 million assisted three municipalities to develop planning studies and 19 municipalities to improve, beautify and revitalize their downtown/uptown cores. According to a funding formula which provided 50 percent of costs for cities and 75 percent for towns and villages, each of the cities, towns and villages implementing rehabilitation plans

received a grant of $52,430. Those doing planning studies received $15,000 each.

Urban core funding was provided to the Town of Chatham for a redevelopment study of its downtown waterfront area. Assistance was also provided for a feasibility study of the redevelopment potential of the Ganong Building in downtown St. Stephen.

A major effort of the Urban Core Section was drafting the proposed federal-provincial Cooperation Agreement on Urban Economic Development. Negotiations are at an advanced stage, and the agreement is expected to be finalized shortly. The agreement will provide significant funding for downtown revitalization projects in the province.

During the 1989-90 year, the Urban Core Section had a budget of $1,169,800. The Manager's position was vacant for most of the year.

Municipal Capital Borrowing Board

The Municipal Capital Borrowing Board monitors and advises on the long-term debt of all municipal and quasi-municipal bodies except the City of Saint John. Six members appointed by the Lieutenant-Governor-in-Council under authority of the Municipal Capital

Borrowing Act make up the Board. One member serves as chairman and another as secretary, the latter a full-time position supported by one staff person.

The Board holds hearings into and investigates each application for borrowing to see that it conforms to the capital borrowing limitations established by legislation. It also allows for public input into the intended borrowing. The Board advises municipalities regarding repayment schedules, loan terms, registering of debentures, capital budget planning, sinking fund administration, and security transferring. During 1989*, a total of 71 applications, down from 84 in 1988, were received from 63 municipalities. Ten regular and two special hearings were held, and $32,792,000 was approved for long-term borrowing as shown in Table 1. In addition, $3,383,000 was approved for interim financing. Applications totalling $404,000 were rejected for various reasons.

*Because municipalities operate on a calendar year, financial information in this section of the report is summarized accordingly.

Table 1

Borrowing Authorized by

Municipal Capital Borrowing Board

(Amounts in Thousands)

Purpose of Borrowing	1989	1988
General Government	$ 1,349	$ 2,255
Protective	$ 2,301	$ 2,255
Transportation	$12,937	$14,826
Environmental Health	$ 52	$ 2,096
Environmental Development	$ 1,366	$ 3,279
Recreation and Culture	$ 5,345	$ 3,406
Total - General Fund	**$23,350**	**$26,487**
Water	$ 6,684	$ 4,837
Sewer	$ 2,438	$ 2,231
Electrical	$ 320	$ 215
Total - Utility Funds	**$ 9,422**	**$ 7,283**
Total - All Funds	**$32,792**	**$33,770**

As of December 31, 1989, the total outstanding debt of New Brunswick municipalities was $319 million, continuing a decline since the debt peaked at $325.8 million in 1986. Since 1981, the majority of municipal loans has been financed for 10 years rather than 15 and 20 years. As a result, the amount of outstanding debt being redeemed annually has begun to match the amount being borrowed. This positive trend is reflected in Graph 1. Moreover, the ratio of outstanding debt to the tax base has been dropping since 1981. Between 1988 and 1989, it declined from 1.79 percent to 1.13 percent, well below the 6 percent limit set by legislation.

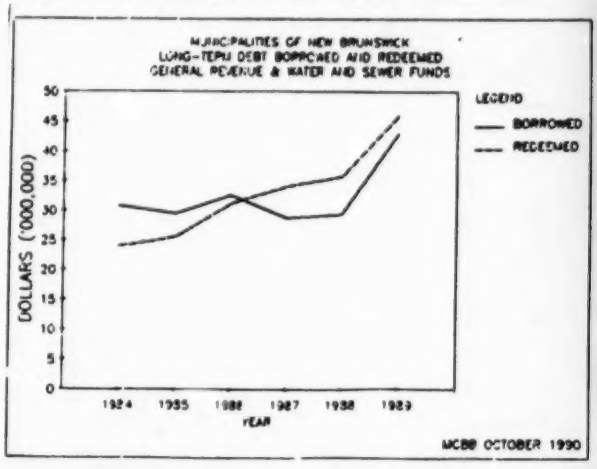

With favourable interest rates in 1989, municipalities increased their borrowings and reduced their backlog of authority to borrow. This, along with reduced authority given in 1989 and increased redemptions,means the outstanding debt should continue to drop in coming years. It is also noteworthy that the portion of the general revenue fund of municipalities used to service the debt - i.e., principal redemption and interest cost - has dropped from 17.9 percent in 1982 to 14.7 percent in 1989.

In the Water and Sewer Funds, redemption has been outpacing new borrowing since 1986. In recent years, the provincial government

has been making its contribution to water and sewer capital costs at the outset of projects rather than assisting with interest charges on monies borrowed by municipalities. In addition, some municipal bodies, notably Fredericton and the Greater Moncton Sewerage Commission, are undertaking water and sewer projects on a pay-as-you-go basis. The outstanding debt has dropped from $144 million in 1985 to $124 million at December 31, 1989.

PROTECTIVE SERVICES DIVISION

New Brunswick Emergency Measures Organization

The role of the New Brunswick Emergency Measures Organization is to prepare government and communities for emergencies which may arise in the province. Toward that end, the organization participates in a wide range of emergency planning activities.

EMO's emergency operations during the year included formal reviews of three accidents involving shipments of hazardous materials through rural communities and support for the Town of Newcastle, which required potable water after contamination was found in the municipal supply. Preparing for the spring freshet along the Saint John River, the organization held briefings for three district emergency action committees. It also continued to encourage resource data collection and the development of district operations

centres in the province.

Off-site emergency planning for the Point Lepreau Nuclear Generating Station advanced considerably in 1989-90. The community-based warden service was completely overhauled and emergency planning information updated. An exercise, "Courtyard VI", was held in February during which particular attention was paid to the procedures and telecommunications of the operations centres.

Mobile, integrated radio communications were provided for the New Brunswick Ground Search and Rescue Association, and a packet radio system was implemented for amateur radio volunteers which allows computer communication on the amateur band with the State of Maine and other jurisdictions. EMO's contribution to other volunteer agencies included training and administrative assistance. The Ground Search and Rescue Association was placed on an annual operating grant and received $22,000.

A new strategy for community emergency preparedness is being drafted, and a number of projects have been started involving outside agencies. These include emergency planning for Indian reserves and for schools and school boards. A draft planning guide has been developed and will soon be offered to all school districts.

EMO staff conducted seven disaster exercises during the year involving municipal and industrial/institutional officials and first-response personnel. Volunteer groups continue to play a vital role in emergency training across the province. In the past year, EMO has noted that more municipalities, hospitals and nursing homes are conducting their own training exercises and requesting EMO's assistance only with evaluation. The result of past planning and training, this trend is being encouraged by EMO.

EMO conducted a debriefing of first responders to the accident at Cormier Village, where a pulp truck collided with a haywagon and 13 people were killed, and made a number of recommendations regarding response and on-the-scene control.

In the 1989-90 fiscal year, it had a full-time staff of 11, which included the director, six planning officers, found administrative/logistics staff and one term employee. Its annual budget was $885,000. In addition, federal cost-sharing of projects under the Joint Emergency Preparedness Program was $173,421, and disaster support funding amounted to $770,900.

Office of the Fire Marshal

Among the duties of the Office of the Fire Marshal are: fire prevention and suppression; developing legislation; reviewing

municipal fire departments and approving new ones; and developing and maintaining standards for fire-fighting performance, equipment, facilities and services.

The goal of the Office of the Fire Marshal is to reduce losses in property, lives and injuries as a result of fire. Toward that end, the Office compiles records of every reported fire; investigates and holds enquiries; inspects buildings and places of assembly; and offers advice and recommendations concerning fire suppression and prevention.

The Office is responsible for operation of the New Brunswick Fire Investigation School, assisted by the executive of the New Brunswick Association of Fire and Arson Investigators. The association is made up of representatives from New Brunswick's municipal police and fire services and the Insurance Crime Prevention Bureau of Canada. The school, offered at various locations in New Brunswick, provides three levels of investigative training: **Fire Cause Determination (Level I)** is primarily intended for fire department members who need to carry out some form of investigation to determine the cause, point of origin, and circumstances of a fire. **Fire Investigation (Level II)** is primarily intended for those people in fire departments, usually an officer in fire investigation, who may instruct regular firefighters in carrying out certain investigative procedures. **Advanced Fire Investigation (Level III)** is intended for senior fire

officers who have investigative responsibilities approaching a full-time basis.

The Fire Investigation School is also responsible for a three-and-one-half day course on investigative techniques for insurance adjusters.

In areas of fire investigations, the Office works closely with police and other authorities. Fires involving large dollar losses are investigated directly by the Office of the Fire Marshal, as are fires where lives are lost or injuries sustained, and cases where arson is suspected. A close working relationship with individual fire departments is maintained, and the Office serves as a technical resource agency in all matters pertaining to fire investigations.

The Office assists municipal and rural fire departments in purchasing fire protection equipment by reviewing plans and specifications for fire vehicles and offering advice on such matters as performance testing for pumpers, ladder trucks, and mobile water supplies. The Office also regulates licensing of people selling fire extinguishers and tests and approves people who recharge fire extinguishers. Additionally, in cooperation with the Department of Advanced Education and Training, the Office determines the content of training programs for firefighters.

An important function of the Office of the Fire Marshal is fire prevention education. The Office develops programs to make people aware that prevention practices can reduce fire losses. A film library is available to all fire departments upon request and is part of the encouragement the Office gives to municipal fire departments to conduct their own prevention programs. Audio-visual presentations and fire education messages are also available to school children, and fire prevention seminars are given to all employees of health institutions.

An annual report published by the Office details the number of fires occurring and the insured dollar loss. The report is available upon request.

In summary, during the 1989-90 fiscal year, the Office of the Fire Marshal was involved in approximately 175 fire investigations of a significant nature. In addition, the Office: reviewed specifications and carried out testing in accordance with U.L.C. standards for 17 fire trucks bought by provincial municipalities; conducted two hospital and nursing home fire safety awareness seminars for about 150 senior staff members; conducted on-going fire extinguisher training programs for about 500 people at various locations in the province; and ran two fire and arson investigation schools. The Office consists of the Fire Marshal and one senior fire prevention officer (Saint John), two executive officers, one vacant executive officer position (Bathurst), and one secretary.

Regional Offices are maintained in Saint John and Bathurst, and the total budget for the 1989-90 fiscal year was $341,700.

Rapport annuel 1989-1990

Ministère des Affaires municipales

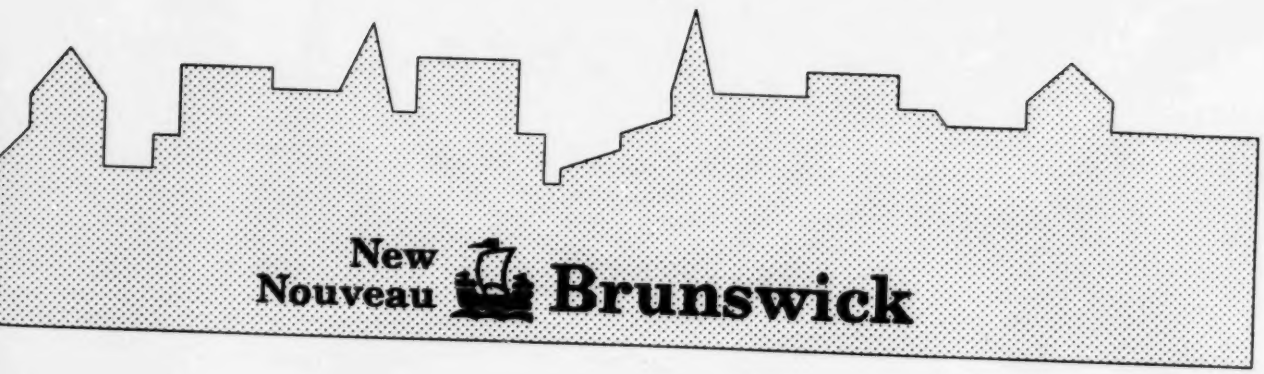

Son Honneur Gilbert Finn, O.C.

Lieutenant-gouverneur
Province du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

J'ai l'honneur de présenter à votre excellence le rapport du ministère des Affaires municipales pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de ma très haute considération.

Hubert Seamans

HUBERT SEAMANS
MINISTRE

L'honorable ministre des Affaires municipales
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, à titre documentaire, le rapport annuel du ministère des Affaires municipales pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mon plus profond respect.

Pierre C. Marquis

PIERRE C. MARQUIS

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Division des services généraux 1

- Ressources humaines 2
- Politiques et planification 4
- Finances et administration 6

Division des services aux administrations locales 7

- Direction de la planification de l'utilisation des terres 9
- Élections 11
- Coordination de l'aménagement des centres-villes 14
- Commission des emprunts de capitaux par les municipalités 15

Division des services de protection 19

- Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick 19
- Bureau du prévôt des incendies 22

INTRODUCTION

Après environ trois ans comme ministère regroupé avec celui de l'Environnement, le ministère des Affaires municipales a repris son statut de ministère distinct le 15 juin 1989. En effectuant ce changement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reconnu que les municipalités et les questions concernant les administrations locales devaient relever d'un seul ministère qui peut concentrer ses efforts sur l'amélioration des services locaux aux Néo-Brunswickois.

Le ministère des Affaires municipales fonctionne principalement en vertu de la Loi sur les municipalités, la Loi sur l'urbanisme, la Loi électorale, la Loi sur la prévention des incendies et la Loi sur les mesures d'urgence. Ses principales activités sont dirigées par deux divisions opérationnelles, la Division des services aux administrations locales et la Division des services de protection. La Division des services aux administrations locales comprend trois unités - les administrations locales, la Direction de la planification de l'utilisation des terres et la Direction des élections - alors que la Division des services de protection regroupe l'Organisation des mesures d'urgence et le Bureau du prévôt des incendies. Une troisième division, la Division des services généraux, assure des services de soutien au ministère.

Les pages suivantes contiennent un compte rendu des activités des différentes unités du ministère pour l'année financière 1989-1990.

DIVISION DES SERVICES GÉNÉRAUX

La Division des services généraux du ministère est chargée de coordonner les services de soutien au ministre, au sous-ministre et aux deux divisions opérationnelles - les Services aux administrations locales et les Services de protection. La Division des services généraux compte trois sections : Politiques et planification, Administration et Ressources humaines.

Le rôle de coordination de la politique de la division comprend l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques visant à faciliter la prise de décisions et favorisant la prestation efficace des différents programmes du ministère, depuis l'analyse de la politique jusqu'à la participation à l'élaboration et à l'application des lois et des règlements. Il comprend également la coordination du processus budgétaire du ministère et, en collaboration avec des organismes centraux du gouvernement, l'établissement et le maintien de ses politiques et de ses programmes.

Une des principales priorités de la Division est l'élaboration et la mise en oeuvre d'un processus de planification stratégique pour le ministère. Une fois mis en place, ce processus assurera une évaluation plus efficace des programmes, un système global de perfectionnement des ressources humaines, une stratégie officielle des systèmes d'information, une politique officielle d'administration et de procédures, une stratégie globale en communication et un système de planification et de révision du travail qui établit un lien entre les différents programmes de travail et le plan stratégique du ministère.

Ressources humaines

La Section des ressources humaines a les responsabilités suivantes : l'élaboration de systèmes et de politiques de gestion pour les employés, la coordination de la mise en oeuvre des projets des ressources humaines au niveau du gouvernement, la prestation de services consultatifs aux directeurs et aux employés, le recrutement du personnel, l'administration des feuilles de paie, des avantages, des classes d'emplois, des relations de travail et de la création d'emplois.

À la fin de l'année financière, la Direction de l'évaluation a été transférée à la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick. La Section des ressources humaines a toutefois continué d'assurer des services de base en matière de personnel et de feuille de paie à la Direction de l'évaluation jusqu'à la fin de l'année.

À la suite de l'acceptation par le ministère du recrutement par délégation, un système de concours de ressources humaines basé sur micro-ordinateur a été mis sur pied. La section a donc pu assumer une charge de travail administratif supplémentaire à même les ressources actuelles.

Au cours de l'année, huit concours de recrutement ont été lancés auxquels 198 candidatures ont été soumises. Sept nouveaux employés ont été nommés à des postes permanents et 13 autres ont quitté le ministère. Onze demandes de classification et de reclassification

ont été traitées et un appel a été présenté à la Commission d'appel en matière de classification.

La section a continué de participer aux programmes de création d'emplois du ministère du Travail. Dans le cadre des programmes Équipe Perspectives, Jet Stream et Accès à l'emploi, le ministère a parrainé l'emploi de 1 163 personnes pendant 10 170 semaines de travail pour un coût total de la feuille de paie de 2 639 242 $. Le ministère a également terminé son plan d'action de trois ans sur l'égalité en matière d'emploi. Avec l'embauche de quatre autres femmes, le ministère a dépassé l'objectif d'embaucher six femmes dans des postes professionnels sous-représentés. On a dressé le deuxième Plan d'action triennal sur l'égalité en matière d'emploi, allant du 1er avril 1990 au 31 mars 1993 afin de le soumettre à l'approbation du Conseil de gestion.

Dans le cadre du Programme de perfectionnement professionnel du personnel de soutien administratif, une secrétaire du ministère a suivi une période de formation en cours d'emploi d'un an et a par la suite été nommée à ce poste. Deux postes ont été créés et subventionnés pour 12 mois dans le cadre du Programme d'égalité d'accès à l'emploi. À la fin de la période, les deux employés ont été intégrés dans des postes permanents au sein du ministère.

Le budget de la section est de 164 000 $. Le personnel comprenait un directeur, un agent de planification et de recherche, un agent du personnel/feuille de paie, un agent de la feuille de paie-création d'emploi et un employé occasionnel qui agissait comme

employé de soutien à la feuille de paie-création d'emplois.

Politiques et planification

Cette section a été créée lors de la restructuration du ministère des Affaires municipales. Les principales responsabilités de la section sont : recherche, évaluation et recommandations sur les différentes politiques à adopter pour tous les programmes du ministère; coordination et facilitation des activités de planification stratégique du ministère; prestation de services de soutien afin de modifier les lois dont l'application relève du ministère et élaboration et révision des règlements connexes.

Le rétablissement du ministère des Affaires municipales comme ministère distinct a permis à un moment opportun de revoir les programmes et les activités et de restructurer le ministère selon les ressources et les besoins de sa clientèle des années 90. Un processus de planification stratégique a donc été mis sur pied avec l'entière participation du personnel et coordonné par la Section des politiques et de la planification.

La section a également dressé un inventaire des transferts fiscaux provinciaux-municipaux au cours de l'année. Bien que les subventions sans condition aux municipalités sont les principaux transferts fiscaux, d'autres types de transferts sont administrés par d'autres ministères et organismes. L'inventaire a été entrepris afin de documenter et de cataloguer ces divers

transferts. Le gouvernement pourra ainsi examiner à l'avenir toute modification apportée aux transferts en tenant compte de l'ensemble des transferts.

La section a continué d'assurer un service de soutien pour le calcul et l'analyse des subventions sans condition aux municipalités et d'étudier et de superviser la formule utilisée pour déterminer sa pertinence aux besoins fiscaux actuels des municipalités.

Le Conseil provincial-municipal, qui assure la liaison entre la province et les municipalités, soumet régulièrement des demandes au ministre des Affaires municipales sous forme de résolutions. Certaines demandes exigent des modifications aux lois et aux règlements alors que d'autres entraînent l'élaboration et l'étude de politiques. La section joue également un rôle clé en répondant à ces demandes et en tenant compte du suivi.

Au cours de 1989-1990, la section a participé à un certain nombre de projets de politique et de réalisations continues importants, y compris l'étude de la Loi concernant les conflits d'intérêt dans les municipalités, les fonds de réserve municipaux et la régionalisation des services. La section a également aidé d'autres directions dans des projets législatifs et de politique. Elle avait aussi pour tâche de dresser les profils linguistiques et un plan de mise en oeuvre de la politique des langues officielles du gouvernement au sein du ministère. Un effort particulier a été fait pour informer tous les membres du personnel du ministère des

modalités du plan.

La Section des politiques et de la planification a un budget de 55 400 $ et compte un coordonnateur des politiques et de la planification.

Finances et administration

La Section de l'administration financière est chargée principalement d'assurer des services de soutien administratif et des services financiers pour les programmes du ministère. Elle a entre autres les responsabilités suivantes : coordination du budget annuel du ministère, autorisation des paiements en vertu de la Loi sur l'administration financière et réception et dépôt de tous les revenus. Elle fournit également un soutien administratif dans les domaines tels que l'achat, la comptabilité, la gestion des véhicules, les télécommunications et le contrôle de l'inventaire.

Puisque le ministère des Affaires municipales a repris son statut de ministère distinct au cours de l'année financière 1989-1990, une bonne partie des activités de cette section ont consisté à répartir les composantes et à les transférer aux ministères des Affaires municipales et de l'Environnement et à la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick. De plus, la section a entrepris une étude de l'inventaire actuel avant d'établir un système d'inventaire pour le nouveau ministère.

La section comprenait un préposé à la comptabilité, un agent des services administratifs et un employé de soutien occasionnel.

Le budget était de 212 800 $.

DIVISION DES SERVICES AUX ADMINISTRATIONS LOCALES

Cette division soutient la fonction des administrations municipales et des districts de services locaux au Nouveau-Brunswick en coordonnant différents programmes financiers et administratifs et en fournissant des services consultatifs. Elle analyse et approuve les budgets municipaux, étudie les états financiers municipaux vérifiés, calcule le montant des subventions sans condition, étudie les demandes à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, supervise les études de faisabilité de constitution en municipalités, les annexions, les fusionnements et les séparations et fournit des conseils au sujet de la Loi sur les municipalités, la Loi sur l'aide aux municipalités, la Loi sur les jours de repos et la Loi sur le contrôle des municipalités. La Division est également chargée de l'administration courante des districts de services locaux, y compris la création de nouveaux districts de services locaux, le paiement des factures au nom des districts de services locaux et l'élection des comités consultatifs.

À la fin de l'année financière 1989-1990, le Nouveau-Brunswick comptait 117 municipalités : six cités, 27 villes et 84 villages. Ces municipalités constituées desservent environ 60 pour 100 des citoyens de la province. La Division gère une gamme de services, tels que la protection contre les incendies, les services d'ambulance, et l'éclairage des rues dans 290 régions non constituées, où l'autre 40 pour 100 de la population demeure.

Le budget de la division s'élevait à 99 630 400 $ pour les subventions sans condition aux municipalités et à 181 438 300 $ pour les mandats municipaux. Ces sommes servent à couvrir les budgets nets municipaux, les nouvelles constitutions en municipalités et les modifications des limites municipales. La Direction a également prévu à son budget 12 874 800 $ pour les services locaux actuels et prévus dans les régions non constituées en municipalité.

Au cours de l'année, des études de faisabilité ont entraîné la modification des limites de la cité de Moncton, des villes de Chatham, Dieppe et Woodstock et du village de Grande-Anse. Dans les régions non constituées, de nouveaux districts de services locaux ont été créés à Ferry Road-Russellville, Moorefield, Gauvreau et Petite-Tracadie, Rivière-à-la-Truite et Boudreau-Ouest. De nouveaux services ont également été ajoutés dans un certain nombre de districts de services locaux.

Le personnel au bureau central de la division comprend un directeur, quatre agents financiers et des employés de soutien.

Les dix bureaux régionaux sont dotés d'un représentant des services aux municipalités et d'un secrétaire. Le personnel total de la division est de 28 personnes et le budget est de 1 213 700 $.

Direction de la planification de l'utilisation des terres

La Direction de la planification de l'utilisation des terres voit à l'application de la Loi sur l'urbanisme afin d'assurer une utilisation efficace des terres au Nouveau-Brunswick. Elle fournit des services de planification aux régions non constituées et aux municipalités ainsi qu'une aide financière et administrative pour l'établissement de plans d'utilisation des terres. Elle voit à la sensibilisation et à la participation du public à la planification et à l'élaboration de la politique sur l'utilisation des terres; elle accorde une aide financière importante afin d'appuyer les huit commissions d'aménagement de district de la province.

"Vers l'an 2000", la Stratégie de développement économique pour le Nouveau-Brunswick, identifie la planification rurale comme une priorité pour le gouvernement. En conséquence, au cours de 1989-1990, des déclarations des perspectives d'urbanisme ont été adoptées pour Lincoln, Rusagonis-Waasis, Kingsclear et Estey's Bridge. La direction a également entrepris la préparation de déclarations des perspectives d'urbanisme pour les districts de services locaux de Waterford, Nauwigewauk, Cardwell Parish, Studholm Parish, Westfield West, Saint-André, Saint-Joseph-de-Madawaska, Saint-David, Dennison-Weston, Charlotte

Ouest, Kingston Parish, Pennfield et Noonan. Des rencontres ont eu lieu avec les districts de services locaux et les municipalités afin d'établir des Commissions d'aménagement de district dans les régions de Tobique, Meduxnekeag, Passamaquoddy, Kennebecasis et Petitcodiac (voir carte). La Commission d'aménagement de district de Tantramar a été créée le 27 avril 1990.

La direction a aussi continué de donner des conseils aux municipalités sur une base quotidienne et a organisé des colloques à Fredericton et à Bathurst pour les nouveaux conseillers et maires élus afin de leur expliquer leurs rôles et leurs responsabilités en vertu de la Loi sur l'urbanisme. La direction a aidé à la constitution de municipalités et à répondre aux demandes des municipalités visant l'agrandissement de leurs limites. Elle a participé également à un certain nombre d'études d'impact sur l'environnement, y compris celles de la centrale alimentée au charbon de Grand Lake, de la centrale à turbine de Millbank, des zones d'entraînement à la défense antiaérienne à basse altitude et de la centrale de Belledune; elle a travaillé en collaboration avec le ministère de l'Environnement à la préparation de documents de désignation de bassins hydrographiques pour le ruisseau Dennis, le lac Chamcook, Loch Lomon, Saint-Quentin, Rothesay, Edmundston et le ruisseau Turtle pour la cité de Moncton. La direction a également aidé un Comité interministériel qui étudie la possibilité d'apporter des modifications à la Loi sur l'urbanisme concernant le traitement des demandes de lotissement et autres questions administratives.

Le Comité provincial d'urbanisme, un organisme créé en vertu de la Loi sur l'urbanisme qui s'occupe de la planification dans les régions non constituées, a tenu 25 rencontres ordinaires et trois réunions extraordinaires. Le comité a rendu des décisions sur 664 projets de lotissement et 54 autres demandes sur des questions telles que les dérogations aux lignes de retrait, le zonage et les règlements de construction. Quarante-sept requérants se sont présentés devant le comité. Au total, 1 115 lotissements qui créaient 1 655 lots ont été approuvés. Le nombre de permis de construction émis pour les régions non constituées en municipalité était de 769 pour une valeur totale de 43 399 782 $.

Au cours de l'année financière 1989-1990, le personnel de la direction comprenait un directeur, un administrateur en urbanisme, cinq urbanistes, un technicien en cartographie et un employé de soutien. Le budget de la section était de 1 865 100 $.

Élections

La Direction des élections dirige et administre les élections provinciales, les élections triennales municipales et les élections scolaires, les élections partielles et les plébiscites. Le bureau doit, entre autres, former les 58 directeurs de scrutin une fois qu'ils ont été nommés pour une élection provinciale, surveiller le processus de recensement, la déclaration des candidatures et les procédures de vote et accomplir d'autres tâches en vertu de la Loi sur les élections, tenir un inventaire complet des documents

d'élection et d'instruction et publier les résultats d'élection sous forme de registre à titre d'information publique.

Le Bureau du directeur général des élections prépare également des modifications à la Loi électorale et à la Loi sur les élections municipales, tient un registre des partis politiques à jour et agit comme centre d'information sur les élections pour les médias et le public.

Les élections municipales triennales et les élections scolaires sont également une des responsabilités du bureau des élections. Le directeur des élections municipales dirige ces élections en vertu de la Loi sur les élections municipales et la Loi scolaire. Le sous-directeur des élections municipales, formé et dirigé par le bureau des élections, supervise les élections au niveau local.

Des élections municipales et scolaires ont eu lieu le 8 mai 1989. Lors des élections municipales, 52 maires et 441 conseillers ont été élus par les électeurs. Soixante-quatre autres maires et 151 conseillers ont été élus par acclamation. Les postes d'un maire et de huit conseillers ont également été comblés au moyen d'élections partielles au cours de l'année.

Parmi les candidats aux 401 postes à pourvoir pour les conseils scolaires, 214 ont été élus par acclamation et 148 ont été élus par scrutin. Les 39 autres postes ont été comblés par des nominations de la ministre de l'Éducation.

Entre le 5 juin 1989 et le 31 mars 1990, 19 élections partielles ont eu lieu pour combler les postes vacants au sein des conseils scolaires.

Après les élections municipales et scolaires, le bureau a entrepris une révision des activités électorales dans le but d'améliorer les services aux électeurs lors des prochaines élections. Un certain nombre de modifications à la loi et des changements opérationnels ont été identifiés.

Le Bureau des élections comptait un directeur général des élections, un directeur adjoint suppléant des élections, une secrétaire occasionnelle, 58 directeurs de scrutin et 10 sous-directeurs des élections municipales.

Pendant une élection triennale municipale ou provinciale, il faut compter sur environ 7 000 travailleurs pour effectuer le recensement, gérer les bureaux de scrutin et remplir les fonctions de soutien.

Le budget du Bureau des élections en 1989-1990 était de 1 075 000 $ dont 845 000 $ ont été affectés aux élections scolaires et municipales triennales. Le budget comprend les fonds prévus pour les élections partielles municipales, la préparation continue d'élections provinciales ainsi que le fonctionnement courant du Bureau des élections.

Coordination de l'aménagement des centres-villes

La Section de l'aménagement des centres-villes du ministère s'occupe des projets de revitalisation des centres-villes au Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année financière 1989-1990, la section a centré ses efforts sur trois domaines d'activités : administration et prestation du Programme d'embellissement de la rue principale, aide à la planification pour des projets des centres-villes et négociations avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour une Entente de coopération fédérale-provinciale sur le développement économique urbain.

Le Programme d'embellissement de la rue principale du Nouveau-Brunswick qui est subventionné par la province et géré par le responsable de l'aménagement des centres-villes fournit des fonds aux zones d'amélioration des affaires désignées. Créé en vertu de la Loi sur les zones d'amélioration des affaires, le programme vise l'embellissement, l'amélioration et la revitalisation des municipalités du Nouveau-Brunswick. Le budget de 1 million de dollars en 1989-1990 a permis à trois municipalités d'élaborer des études de planification et à 19 municipalités d'améliorer, d'embellir et de revitaliser leurs centres-villes. Grâce à une formule de financement qui prévoit des subventions de 50 pour 100 des coûts pour les cités et de 75 pour 100 pour les villes et villages, tous les villages, villes ou cités ayant mis en oeuvre un plan de redressement ont reçu une subvention de 52 430 $ tandis que ceux qui ont effectué des études de planification ont reçu 15 000 $ chacune.

Une subvention a été accordée à la ville de Chatham dans le cadre du financement des centres-villes pour une étude de réaménagement de sa zone riveraine du centre-ville. Une aide a également été versée pour une étude des possibilités de réaménagement de l'édifice Ganong au centre-ville de St. Stephen.

Une des principales activités de la Section de l'aménagement des centres-villes a été l'ébauche d'une Entente fédérale-provinciale de coopération proposée sur le développement économique urbain. Les négociations sont à une étape avancée et l'entente devrait être finalisée sous peu. Cette entente assurera des fonds substantiels pour des projets de revitalisation des centres-villes dans la province.

Le budget de la section pour l'année 1989-1990 était de 1 169 800 $. Le poste de directeur a été vacant pendant presque toute l'année.

Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

La Commission des emprunts de capitaux par les municipalités supervise les dettes à long terme de tous les organismes municipaux et quasi-municipaux, sauf la cité de Saint-Jean, et leur donne des conseils. Cette commission de six membres est nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités. Un membre est nommé

président et un autre secrétaire. Le secrétaire est au service de la Commission à plein temps et est secondé par un employé de soutien.

La Commission tient des audiences et fait enquête sur chaque demande d'emprunt pour s'assurer qu'elle est conforme aux restrictions d'emprunt de capitaux prescrites par la loi. Elle entend aussi les réactions du public au sujet des emprunts. La Commission avise les municipalités du calendrier de remboursement, de la durée des prêts, de la tenue des registres des débentures, de la planification du budget en capital, de l'administration des fonds d'amortissement et du transfert des valeurs. Au cours de 1989*, 71 demandes, soit une diminution par rapport à 84 en 1988, ont été reçues de 63 municipalités. Dix audiences ordinaires et deux réunions extraordinaires ont eu lieu. Des autorisations d'emprunts à long terme représentant 32 792 000 $ ont été accordées tel qu'il est expliqué au tableau 1. Des demandes de financement provisoire équivalant à 3 383 000 $ ont été accordées alors que des demandes d'autorisation équivalent à 404 000 $ ont été rejetées pour diverses raisons.

*Puisque les municipalités utilisent l'année civile, le sommaire financier dans cette section du rapport y fait également appel.

Tableau 1

Emprunt autorisé par

la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

(milliers de $)

Motifs des emprunts	1989	1988
Gouvernement général	1 349 $	2 255 $
Protection	2 301 $	2 255 $
Transport	12 937 $	14 826 $
Hygiène environnementale	52 $	2 096 $
Aménagement de l'environnement	1 366 $	3 279 $
Loisirs et culture	5 345 $	3 406 $
Total - Fonds généraux	**23 350 $**	**26 487 $**
Eau	6 684 $	4 837 $
Égout	2 438 $	2 231 $
Électricité	320 $	215 $
Total - Fonds des services d'utilité publique	**9 422 $**	**7 283 $**
Total - Tous les fonds	**32 792 $**	**33 770 $**

Au 31 décembre 1989, la dette active totale des municipalités du Nouveau-Brunswick était de 319 millions de dollars, la diminution depuis le niveau record de 325,8 millions de dollars atteint en 1986, se poursuivant. Depuis 1981, la plupart des prêts municipaux ont été financés pour dix ans plutôt que 15 et 20 ans. Le montant de la dette active remboursée annuellement commence donc à correspondre à la somme empruntée. Cette tendance positive est illustrée au graphique I. De plus, la dette non remboursée par rapport à l'assiette fiscale diminue depuis 1981. Entre 1988 et 1989, elle a diminué de 1,79 à 1,13 pour 100, bien en-dessous de la limite de 6 pour 100 prescrite par la loi.

Grâce à des taux d'intérêt favorables en 1989, les municipalités ont accru leurs emprunts et réduit leur montant des autorisations d'emprunt. Ceci, allié à un nombre d'emprunts moins élevé en 1989 et des remboursements accrus, devrait continuer de faire baisser la dette active au cours des prochaines années. Il est aussi important de noter que le pourcentage du Fonds des recettes générales des municipalités affecté au service de la dette - c'est-à-dire le remboursement du capital et les frais d'intérêt - a diminué de 17,9 pour 100 en 1982 à 14,7 pour 100 en 1989.

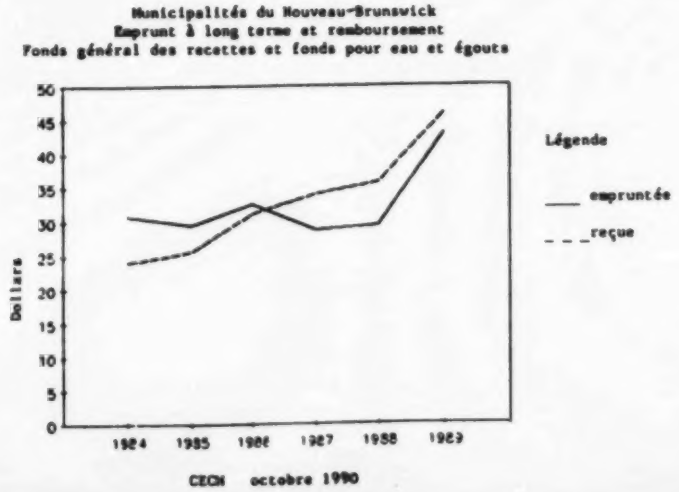

Pour ce qui est du Fonds pour eau et égouts, le remboursement a dépassé les nouveaux emprunts depuis 1986. Au cours des dernières années, le gouvernement provincial paie une partie des coûts en capital pour eau et égouts au début des projets plutôt que d'aider à payer les frais d'intérêt sur les sommes empruntées par les municipalités. Certains organismes municipaux, notamment Fredericton et la Commission d'assainissement du Grand Moncton, entreprennent des projets d'eau et d'égout sur une base par répartition. La dette active a diminué de 144 millions de dollars en 1985 à 124 millions de dollars au 31 décembre 1989.

DIVISION DES SERVICES DE PROTECTION

Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick

Le rôle de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick est de préparer le gouvernement et les localités à intervenir en cas d'urgence dans la province. À cette fin, l'organisation participe à diverses activités de planification d'urgence.

Les opérations d'urgence de l'OMU au cours de l'année comprenaient la visite officielle de trois lieux d'accident comportant des expéditions de matières dangereuses dans des communautés rurales et un soutien à la ville de Newcastle, qui avait besoin d'eau potable après la contamination de l'approvisionnement municipal. En prévision de la crue nivale le long du fleuve Saint-Jean,

l'organisation a tenu des séances d'information pour trois comités régionaux d'intervention d'urgence. Elle a également continué d'encourager la collecte de données sur les ressources et la création de centres régionaux d'opération d'urgence dans la province.

La planification d'urgence hors-site pour la centrale nucléaire de Point Lepreau a progressé considérablement en 1989-1990. Le service de surveillance communautaire a été entièrement modifié et l'information sur la planification d'urgence mise à jour. On a tenu en février un exercice "Courtyard VI" pendant lequel on a accordé une attention particulière aux procédures et aux télécommunications des centres d'opération.

Des radiocommunications intégrées mobiles ont été fournies à l'Association des ratisseurs et sauveteurs du Nouveau-Brunswick et un système radio par paquets a été mis en oeuvre pour les radios amateurs; ce système permet une communication informatique sur la bande de fréquence amateur avec l'État du Maine et autres régions. La contribution de l'OMU aux organismes bénévoles comprenait une aide en administration et en formation. L'Association des ratisseurs et sauveteurs du Nouveau-Brunswick a reçu une subvention de fonctionnement annuelle de 22 000 $.

Une nouvelle stratégie de protection civile communautaire est à l'étape d'ébauche et un certain nombre de projets ont été entrepris en collaboration avec des organismes extérieurs. Ces projets comprennent la préparation de plans d'urgence pour les réserves

indiennes, les écoles et les conseils scolaires. Un guide de planification a été préparé; il sera distribué sous peu à tous les districts scolaires.

Au cours de l'année, le personnel de l'OMU a dirigé sept simulations de désastres auxquelles ont participé des représentants municipaux, industriels et d'établissement et le personnel de première intervention. Les groupes de bénévoles continuent de jouer un rôle vital dans la préparation en cas d'urgence dans la province. Au cours de la dernière année, l'OMU a noté qu'un plus grand nombre de municipalités, d'hôpitaux et de foyers de soins organisent des exercices d'urgence et demandent l'aide de l'OMU uniquement au moment de l'évaluation. L'OMU encourage cette tendance qui est le résultat d'une planification et d'une formation antérieures.

L'OMU a mené une séance-bilan avec les premiers intervenants lors de l'accident à Cormier Village où un camion de bois est entré en collision avec une charrette à foin causant la mort de 13 personnes. L'OMU a formulé un certain nombre de recommandations concernant l'intervention et le contrôle sur les lieux.

Au cours de l'année financière 1989-1990, l'OMU comptait un personnel à temps plein de 11 personnes, y compris le directeur, six agents de planification, quatre employés de soutien administratif/logistique et un employé occupant un poste d'une durée déterminée. Le budget annuel de l'OMU était de 885 000 $. De plus, les frais partagés avec le fédéral pour des projets en

vertu du Programme fédéral-provincial de protection civile s'élevaient à 173 421 $ et l'aide de soutien en cas de désastre se chiffrait à 770 900 $.

Bureau du prévôt des incendies

Le Bureau du prévôt des incendies est chargé, entre autres, de la prévention et de la suppression des incendies, de l'élaboration de la législation, de l'étude des services d'incendie municipaux et de l'approbation de nouveaux services, de l'élaboration et du maintien de normes de rendement pour la lutte contre les incendies, l'équipement, les installations et les services.

Le Bureau du prévôt des incendies a pour objectif de réduire les décès et les dommages corporels et matériels attribuables aux incendies. Pour y arriver, le bureau compile des dossiers de chaque incendie signalé, effectue des enquêtes, inspecte les bâtiments et les lieux de rassemblement et fournit des conseils et des recommandations sur la prévention et la suppression des incendies.

Le bureau est responsable du fonctionnement de l'École des enquêtes sur les incendies du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le Conseil d'administration de l'Association des enquêteurs sur les incendies et les incendies criminels du Nouveau-Brunswick. L'Association est composée de représentants des services d'incendie et de police municipaux du Nouveau-Brunswick et du Service anti-crime des assureurs du Canada. L'école dispense dans

différents endroits au Nouveau-Brunswick trois niveaux de formation en matière d'enquête. Le cours sur la cause des incendies (niveau I) vise principalement les membres des services d'incendie qui doivent effectuer une certaine forme d'enquête pour déterminer la cause, le foyer d'origine et les circonstances entourant un incendie. Le cours d'enquête sur les incendies (niveau II) s'adresse principalement aux membres des services d'incendie, habituellement un agent des enquêtes d'incendie, qui doit donner des directives aux pompiers en vue d'appliquer des techniques d'enquête. Le cours avancé d'enquête sur les incendies (niveau III) s'adresse aux agents cadres qui sont chargés de faire enquête sur une base à plein temps.

L'École d'enquête sur les incendies offre également un cours d'une durée de trois jours et demi sur les techniques d'enquête pour les experts en sinistre.

Quant aux enquêtes sur les incendies, le bureau travaille en étroite collaboration avec les services de police et autres compétences. Le Bureau du prévôt des incendies enquête directement sur les incendies entraînant une grande perte monétaire ou des pertes de vie ou des blessures, et sur les cas où on soupçonne un incendie criminel. Le bureau a une étroite relation de travail avec les différents services d'incendie et il sert d'organisme de ressources techniques sur toutes les questions concernant les enquêtes sur les incendies.

Le bureau aide les services d'incendie des municipalités et des régions rurales pour l'achat de matériel de lutte contre l'incendie en révisant les plans et les devis pour les camions d'incendie et en offrant des conseils sur des questions telles que les tests de rendement des autopompes, les supports d'échelles et les sources d'eau mobiles. Le bureau réglemente également la titularisation des vendeurs d'extincteurs d'incendie et fait subir des épreuves aux personnes qui réapprovisionnent les extincteurs d'incendie en vue de leur certification. En collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, le bureau détermine également le contenu des programmes de formation des pompiers.

Une fonction importante du Bureau du prévôt des incendies est l'éducation en matière de prévention des incendies. Le bureau élabore des programmes pour sensibiliser les gens au fait que les techniques de prévention peuvent réduire les pertes causées par les incendies. Une filmothèque est également accessible à tous les services d'incendie sur demande et fait partie des mesures prises par le bureau pour encourager les services d'incendie municipaux à réaliser leurs propres programmes de prévention. Des présentations audiovisuelles et des messages d'éducation en matière de prévention d'incendie sont également offerts aux élèves; des colloques sur la prévention des incendies sont aussi organisés pour tous les employés des établissements de soins de santé.

Le rapport annuel publié par le bureau indique le nombre d'incendies survenus et la valeur monétaire des pertes assurées. Le rapport est disponible sur demande.

En résumé, au cours de 1989-1990, le Bureau du prévôt des incendies a participé à environ 175 enquêtes sur des incendies de nature importante. Le bureau a aussi étudié les devis et mené des tests conformément aux normes du LAC (Les Laboratoires des assureurs du Canada) pour 17 camions à incendie achetés par les municipalités de la province; organisé deux colloques de sensibilisation à la sécurité en matière d'incendie dans les hôpitaux et les foyers de soins pour environ 150 membres du personnel cadre; mis sur pied des programmes de formation à l'utilisation d'extincteurs d'incendie pour environ 500 personnes dans divers endroits de la province; dirigé deux écoles d'enquête sur les incendies et les incendies criminels. Le bureau comprend un prévôt des incendies et un agent principal de prévention des incendies (Saint-Jean), deux agents administratifs, un poste d'agent cadre vacant (Bathurst) et une secrétaire.

Les bureaux régionaux sont maintenus à Saint-Jean et Bathurst et le budget total pour l'année financière 1989-1990 était de 341 700 $.